



## LA REVOLUTION DE 1851 DANS LA DROME

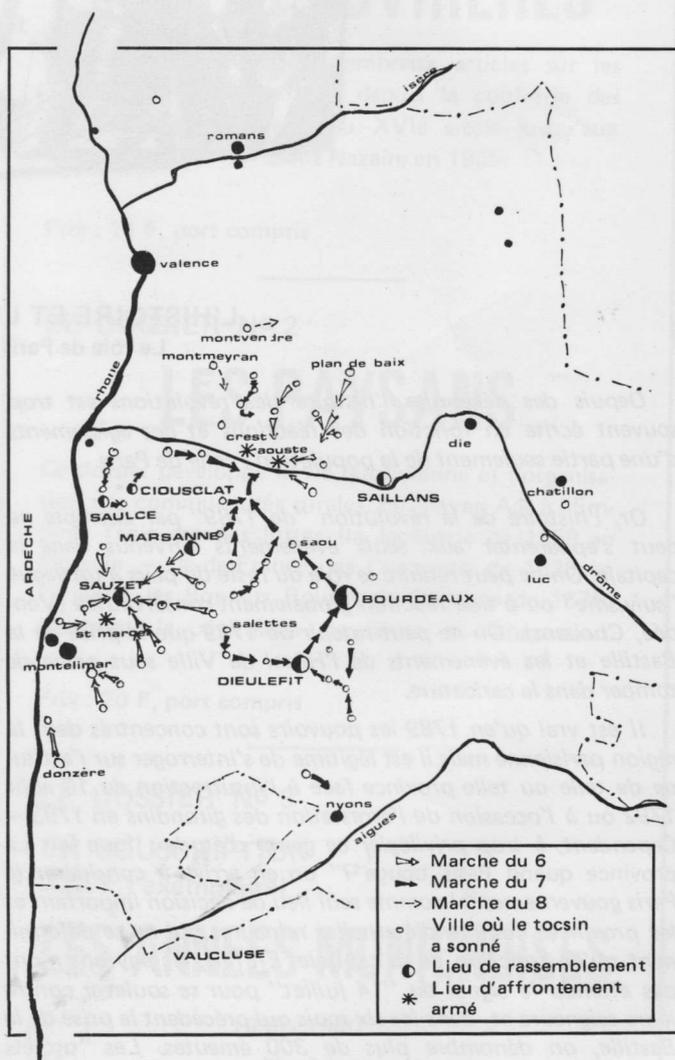
En février 1848 la pesante Monarchie de Juillet avait été balayée en deux jours. Le 2 décembre 1851, le Prince-Président Louis Napoléon Bonaparte portait le coup de grâce à une seconde république qui n'avait pas duré quatre ans. Il avait suffi de quelques mois à la bourgeoisie pour faire comprendre au peuple que cette république ne serait pas la "Sociale" qu'il attendait. L'immense espérance de février avait succombé avec les ouvriers parisiens insurgés de juin 48 sous les balles de la Garde Nationale bourgeoise commandée par Cavaignac. Le Parti de l'Ordre avait installé ses hommes au gouvernement et dans les administrations mais, en province surtout, les démocrates ne s'avouaient pas vaincus ; ils espéraient prendre leur revanche à l'occasion des élections de 1852 et établir enfin la République Rouge, démocratique et sociale, seul moyen d'éviter un coup d'état monarchique.

La résistance parisienne au coup de force de Bonaparte fut rapidement écrasée par l'armée. Dès le 4 décembre, les dernières barricades étaient enfoncées ; c'est alors que commençait dans la province "rouge" (départements de l'Est, du Sud-Est, du Centre et partie du Sud-Ouest) une révolution qui, selon les endroits, devait durer jusqu'à la mi-décembre.

Le Peuple Français a déjà présenté les événements parisiens dans son tout premier numéro de 1971, et la Révolution provinciale dans deux départements du sud-est, les Basses-Alpes (n° 9) et le Var (n° 14). Les départements voisins du Vaucluse et de la Drôme furent également le théâtre de soulèvements.

Dans la Drôme, bien que ce département fût soumis à l'état de siège depuis 1849, environ 7 000 à 8 000 personnes et plus de 90 localités participèrent à l'action. La répression y fut des plus féroces (quatrième rang en France pour le nombre d'inculpés).

Dans ce département semi-montagneux du Midi, la Monarchie de Juillet n'a pas apporté la prospérité et la situation économique s'est aggravée avec la crise 1846-48. Dans les pré-Alpes du Vercors et du Diois, les petits propriétaires exploitants subsistent difficilement et se heurtent aux gardes forestiers qui les empêchent de faire paître leurs animaux dans les anciennes forêts communales devenues propriété d'Etat. Dans les vallées les petits exploitants cultivent le mûrier mais le marasme industriel provoque la mévente des cocons de ver à soie. Les meilleures terres sont accaparées par de grands propriétaires anciens nobles et bourgeois qui emploient de nombreux journaliers. Le blé occupe la majeure partie des terres cultivées, or son cours ne cesse de baisser ; il atteint en 1851 le plus bas niveau du siècle en France. Les petits propriétaires s'endettent et les expropriations se multiplient ; les impôts indirects sur le sel et les boissons, abolis, puis rétablis par la république sont particulièrement mal supportés. L'industrie dominante est celle de la soie, disséminée dans tout le département mais ces petits ateliers subissent de plus en plus durement la concurrence lyonnaise. Le tissage de la laine qui anime les régions de Dieulefit, Bourdeaux et Crest est touché également.



Ces activités jointes à celles de la poterie dans le sud, des fours à chaud et des briqueteries dans les vallées gardent la plupart du temps un caractère semi-artisanal.

### "A BAS LES RATS !"

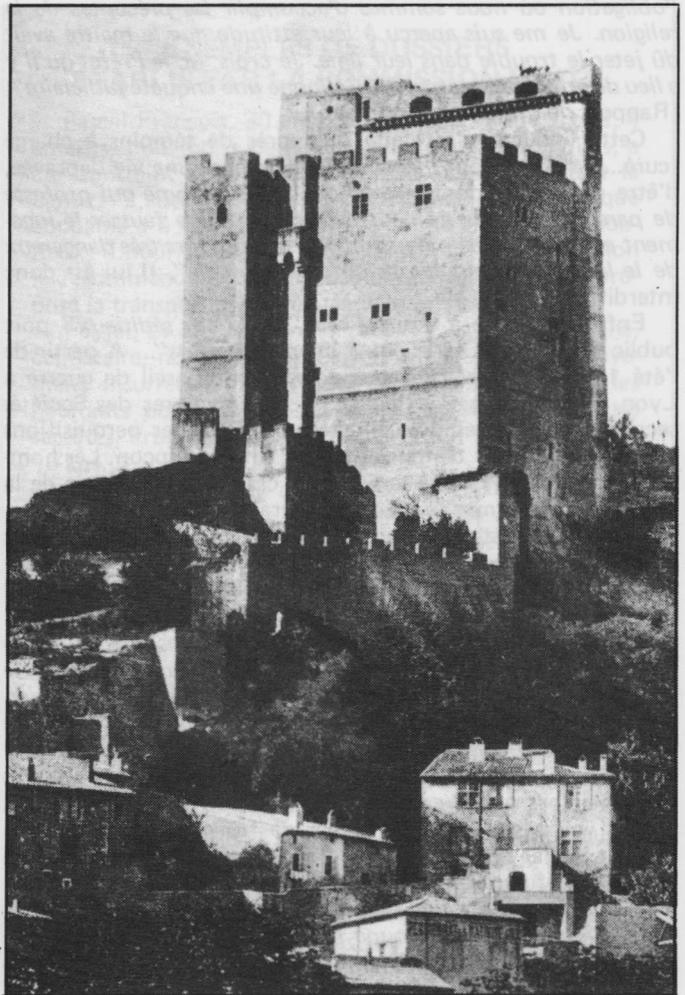
Ce pays à forte implantation protestante avait bien accueilli la première révolution (1) et avait même vu se former la première fédération à Etoile. Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, (2) le mouvement démocratique avait progressé et se manifestait par l'implantation de sociétés de "pensée" républicaines ou socialistes (disciples de Cabet) (3) tandis que dans les cités ouvrières (Romans, Montélimar...) se créaient des sociétés fraternelles de secours mutuels.

Le ralliement de la Drôme et la République proclamée à Paris en février 1848 se fait sans heurts, mais à partir de mars, les premiers mouvements populaires ont lieu dans la vallée de la Drôme et le Vercors. Le 13, les agriculteurs de Saint-Agnan en Vercors s'en prennent à deux gardes forestiers qui empêchent les troupeaux de paître dans les forêts jadis communales ; le 14, à la Chapelle, la population qui se trouve réunie pour le tirage au sort, transforme ce rassemblement en manifestation dirigée contre les gardes forestiers et les percepteurs. Le commissaire de la République à Valence envoie un détachement armé dans le Vercors ; 13 personnes sont arrêtées, six d'entre elles déférées à Valence, mais les habitants continuent à manifester pendant plusieurs jours. Le 19, à Die un banquet réunit 600 personnes "surtout ouvrières" qui manifestent aux cris de "A bas les rats !" ; le même jour à Crest, 400 personnes forcent les portes de l'octroi pour réclamer la suppression des "droits réunis". Cent vingt-cinq hommes de troupe supplémentaires sont envoyés à Die. Des tentatives de soulèvement populaires sont également réprimées par la force à Montélimar et à Valence. La nouvelle de l'insurrection ouvrière parisienne et de celle de Marseille ne sont connues que quelques jours plus tard : "une partie des clubs est atterrée par les événements de Paris" note le commissaire. Ceux-ci seront d'ailleurs fermés dans les mois qui suivent, mais aux élections municipales de l'été 48 de nombreuses mairies passent à des républicains de gauche (Romans, Bourg de Péage, St Marcel, Saulce, Suze la Rousse...). Aux présidentielles du 10 décembre, c'est pourtant comme dans toute la France, Louis Napoléon Bonaparte qui obtient une large majorité. Un nouveau préfet, Ferlay (fils d'un notaire de Hauterives, rentier) est nommé par le président. Sa devise "liberté, ordre public" se manifeste dans l'un de ses premiers arrêtés qui consiste à faire enlever les bonnets rouges des arbres de la liberté. La campagne pour les élections législatives voit se créer les premières sociétés secrètes sous l'impulsion des représentants démocrates-socialistes (Mathieu dit de la Drôme qui avait vainement tenté de présenter un amendement sur le droit au travail dans la nouvelle constitution ; Bancel...). Nombre d'instituteurs, de facteurs, de colporteurs se font les propagandistes des idées socialistes dans les campagnes.

Aux élections du 1er mai 1849, le département donne la majorité absolue aux candidats "rouges". Après la décision prise par le président d'aller aider le Pape, chassé par les révolutionnaires romains, à se rétablir dans ses Etats et l'envoi d'un corps expéditionnaire, une manifestation de protestation organisée à Paris échoue piteusement, le 13 juin, mais à Lyon, c'est une véritable insurrection qui éclate dans les quartiers ouvriers de la Croix Rousse et de la Guillotière le 15 (80 soldats et 150 ouvriers tués et blessés). A Vienne sur le Rhône, des barricades sont dressées pour empêcher les renforts de passer, tandis que se déroulent à Bourgoin, Grenoble et Valence d'imposantes manifestations. La 6ème division militaire (Rhône, Ain, Loire, Isère, Drôme) est décrétée en état de siège. Des troupes sont envoyées dans les chefs-lieux. A Valence, le général de division, Lapène est chargé de l'organisation de l'état de siège ; il le restera jusqu'en mars 1852 ; le préfet devient en quelque sorte son auxiliaire. Dès juillet, il prend les premières mesures : interdiction de détenir des armes et munitions de guerre, interdiction du colportage non autorisé expressément par la préfecture, interdiction de journaux socialistes. Les villes de Romans et Bourg-de-Péage, jugées subversives sont placées sous autorité militaire et voient s'installer des détachements permanents.

### L'ETAT DE SIEGE

Commence alors une systématique "chasse aux Rouges", menée par les militaires, préfets et sous-préfets, gendarmes, juges de paix... Elle prend les formes les plus variées : les interdictions de journaux (la constitution de 1848, la Voix du peuple, la Feuille de Village, Solidarité, la Feuille du peuple...). Brochures, almanachs (almanach des opprimés, almanach des Bancs...) se multiplient (plusieurs dizaines d'ouvrages). Le 15 février 1850 Lapène interdit "d'organiser des banquets par



Le donjon de Crest où l'on emprisonna des insurgés.

souscription, de chanter, faire des discours ou manifestations bruyantes sur les places publiques, dans les rues, chemins, cabarets, et tous lieux publics". Les contrevenants sont passibles du conseil de guerre. Les cafés, cabarets sont étroitement surveillés : dès qu'on les soupçonne d'être des lieux de réunions pour les "Rouges", ils sont fermés. Le port d'insignes, rosettes, bonnets rouges est passible de quinze jours à deux ans de prison. En mars 1851, le général Castellanne interdit les enterrements de plus de 300 personnes dans toute la 6ème division militaire.

Les maires considérés comme "rouges" sont l'objet de toutes sortes de tracasseries : un procès est intenté à celui de Romans pour avoir participé à un banquet "séditieux" en décembre 1849. Les juges de paix, les gardes champêtres, les tabacs suspects de socialisme ou d'indulgence sont déplacés ou révoqués. Les Gardes Nationales des communes jugées peu sûres sont dissoutes : ainsi à Montélimar en décembre 49 car, selon le sous-préfet "les armes délivrées aux Gardes Nationales avaient été remises généralement entre les mains des hommes les plus exaltés, les plus hostiles au gouvernement et à la société". Celles de Valence, du canton de Loriol, de Die connaissent le même sort. Les instituteurs primaires considérés comme susceptibles d'être des "agents actifs du socialisme" sont placés sous surveillance du préfet en janvier 1850 ; les sous-préfets s'empressent de dresser des listes et un grand nombre d'instituteurs sont révoqués. A Montvendre, M. Cellonne a été révoqué ; mais il ouvre une école privée qui accueille tous ses anciens élèves, mais les inspecteurs veillent :

"Nous avons constaté chez ses élèves une profonde ignorance en matière de religion. Depuis longtemps un grand nombre d'entre eux n'assistait plus au catéchisme. Je leur ai parlé de

*l'obligation où nous sommes d'accomplir les préceptes de la religion. Je me suis aperçu à leur attitude que le maître avait dû jeter le trouble dans leur âme. Je crois, M. le Préfet qu'il y a lieu de provoquer contre M. Cellonne une enquête judiciaire".* (Rapport de l'Inspecteur primaire).

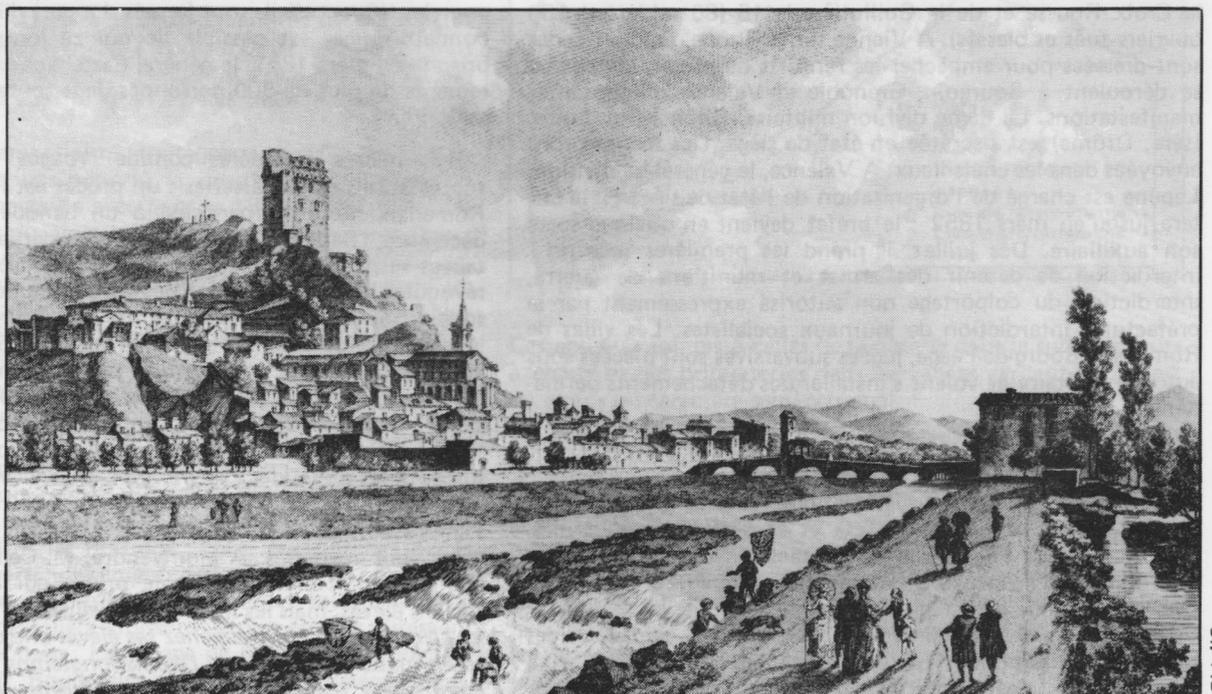
Cette enquête n'est faite qu'auprès de témoins à charge (curé...) qui accusent l'instituteur de mener une vie dépravée, d'être un exhibitionniste et conclut *"un homme qui professe de pareilles utopies ne peut évidemment que fausser le jugement et le cœur des enfants et il serait dès lors très dangereux de le laisser plus longtemps diriger une école"*. Il lui est donc interdit d'exercer à vie.

Enfin, on arrête à tour de bras, pour *"cris séditeux"*, port public d'emblèmes séditeux, *"chants interdits"*... A partir de l'été 1850, tous ces prévenus passent en conseil de guerre à Lyon. Plus dure est la recherche des membres des Sociétés secrètes : des visites domiciliaires surprises, des perquisitions sont effectuées sur dénonciation ou simple soupçon. Les hommes suspectés d'y appartenir, ceux chez qui on trouve de la poudre ou des armes sont arrêtés et traduits en conseil de guerre. Mais ces arrestations sont moins faciles : souvent prévenus de l'arrivée des gendarmes, les hommes se cachent ; ou encore ces arrestations donnent lieu à des rebellions collectives. C'est le cas à Saulce en septembre 1850 : lorsque la brigade vient arrêter un ouvrier d'une fabrique de sucre, *"les ouvriers de la fabrique s'insurgèrent, les gens du village se réunirent à eux, le prisonnier fut délivré au chant de la Marseillaise et les gendarmes furent menacés de mort"*. Un juge d'instruction et le procureur de la République sont envoyés sur les lieux accompagnés d'un détachement mais les inculpés ont pris la fuite ; ils arrêtent alors quelques habitants. Des ouvriers et paysans du village voisin de Ciouselat armés de fusils, faux et fourches tentent d'aller délivrer les prisonniers mais sont stoppés par la troupe ; ils fuient en Ardèche. Les ordres de Castellanne arrivent : *"désarmez les cinq communes (canton de Loriol) ! faites rigoureusement agir la troupe !"*. Des colonnes mobiles sillonnent alors la région, quelques hommes sont arrêtés et déferés en conseil de guerre : de 1 à 10 ans d'emprisonnement pour ceux-ci qui ne sont pas considérés comme des meneurs. Les conseils de guerre lyonnais prononcent des peines souvent très lourdes (6 mois à deux ans de prison, et de un à cinq ans de privation des droits civiques pour constitution d'une société secrète à Buis-les-Baronnies. 30 janvier 1851) Entre janvier et novembre 51, les conseils de guerre jugent plus de 70 inculpés.

Pourtant, malgré ces mesures draconiennes, les socialistes drômois ne sont pas écrasés et la résistance s'organise : des manifestations, des banquets, se tiennent un peu partout sous la protection des élus de certaines communes. Les brochures interdites continuent de circuler sous le manteau, de nouveaux cafés servent de lieu de réunion ; des grèves éclatent (février 1851, tissages Morin à Dieulefit...) A l'occasion du Carnaval, des charivaris sont organisés sous les fenêtres des notables (Puygiron), des mannequins sont promenés dans la ville et jugés... Les habitants des campagnes cachent et ravitaillent les fugitifs contumax qui forment de véritables maquis (forêt de Saou) et font parfois des descentes (attaque de la gendarmerie de Loriol). Comme le remarque le préfet : *"l'esprit des paysans n'est pas bienveillant"*. D'ailleurs, lorsque, actif propagandiste du bonapartisme, il essaie d'organiser une campagne de pétition pour la révision de la Constitution dans le but d'accroître les pouvoirs du Président, il reçoit fort peu de résultats ; il accuse les sous-préfets de manquer de zèle, ceux-ci lui répondent que c'est sans doute la cueillette du mûrier qui prend tout leur temps aux habitants !

### "LA VALLEE DE LA DROME EST EN PLEINE INSURRECTION..."

Le coup d'état du 2 décembre est annoncé très rapidement à la préfecture par dépêche télégraphique. De Lyon, le général Castellanne envoie régulièrement des nouvelles de la grande ville complètement quadrillée par la troupe ; il se félicitera d'ailleurs *"d'avoir réduit les anarchistes de Lyon à ne même plus oser se soulever"*. La population valentinoise apprend la nouvelle dès le 3 par le bateau vapeur venu de Lyon ; l'émotion est profonde dans les milieux républicains mais toute action à Valence ou à Romans est rendue impossible par la présence des troupes qui sillonnent les villes. La nouvelle se répand très vite dans le Diois et la région de Montélimar ; dans cette dernière ville, le sous-préfet fait arrêter préventivement tous les socialistes connus, vider les armureries et entasser les armes dans la caserne ; il organise des patrouilles de 50 hommes qui circulent en permanence. Dans la nuit du 3 au 4, à Crest les premiers attroupements se forment ; on chante la Marseillaise et des chants socialistes, le maire fait donner les gendarmes mais ceux-ci sont obligés de reculer et se replient dans la caserne après s'être dégagés à l'arme blanche. Les manifestants encerclent la caserne... Ce même soir, on a battu



La ville et le château de Crest dominant la Drôme

la générale à La Clastre et sonnèrent le tocsin dans les communes voisines ; un premier rassemblement s'est formé à Vaugelas et attend les ordres. Le préfet envoie deux conseillers de préfecture accompagnés d'un détachement d'artillerie et d'infanterie à Crest ; les 4 et 5 ils procèdent à l'arrestation de tous ceux qui sont soupçonnés être socialistes ; une milice de Crestois à laquelle participent professeurs et élèves du collège jésuite sert d'auxiliaire à la troupe. Le 6 décembre, le tocsin sonne dans un grand nombre de villages autour de Crest ; deux colonnes se forment, une au nord-est se rassemble à Aouste, l'autre à l'ouest vient de Grâne ; les premiers engagements ont lieu près d'Aouste et durent toute la nuit (environ 50 blessés) ; pendant ce temps la troupe d'insurgés venue de Grâne est arrêtée sur le pont de Crest par un feu nourri ; les insurgés se replient poursuivis par des cavaliers, et laissent deux morts sur le pont. Vers minuit, des renforts de cavalerie et d'artillerie arrivent, deux pièces de canon sont placées sur le pont de Crest.

Dans la soirée, le tocsin a sonné à Bourdeaux et 400 hommes campent sous les murs de la caserne de gendarmerie armés de "fusils de chasse double, simple, fourches, espèces de baïonnettes emmanchées de longs bâtons" ; au matin du 7, ils sont rejoints par ceux de Dieulefit menés par les 200 tisseurs de chez Morin, c'est une troupe d'environ 1 600 hommes qui, par la forêt de Saou se dirige vers Crest. Un autre rassemblement s'est formé à Saillans mais il est dispersé par la troupe avant d'arriver ; les insurgés rejoignent alors ceux de la colonne sud qui attaquent une première fois vers trois heures de l'après-midi mais le tir des canons les oblige à reculer, une deuxième attaque est organisée tandis qu'une centaine d'insurgés tentent de passer sous le pont pour contourner le barrage ; ils sont arrêtés par la cavalerie ; les combats durent encore deux heures avant que les insurgés ne se replient, laissant encore trois morts, de chaque côté.

Une deuxième série d'affrontements avait eu lieu près de Montélimar, dans la nuit du 6 au 7, environ 800 insurgés venus de Marsanne, du Sauzet et des communes voisines se mettent en marche vers Montélimar ; à Saint-Marcel, ils se heurtent à un détachement d'une centaine d'hommes qui doivent se replier sur la ville. Les insurgés qui comptent deux morts et plusieurs blessés campent autour du village ; le lendemain, le sous-préfet, à la tête de 300 hommes de troupe et d'un piquet de gendarmerie est attaqué à son tour par les insurgés qui se sont installés sur les crêtes qui dominent Saint-Marcel ; quand les militaires tentent de donner l'assaut, ils disparaissent dans les ravins voisins. A Saint-Marcel, le sous-préfet fait arrêter tous les blessés. D'autres rassemblements ont eu lieu, dans le sud à Donzère, Espeluche, à l'est près de Luc-en-Diois mais, faute de liaison avec les autres, les insurgés ont rebroussé chemin. Près de Tain-l'Hermitage, les agriculteurs de Chavennes conduits par un exproprié, ont donné l'assaut au château du notaire, puis se sont repliés dans les bois. Le 8, de nouvelles tentatives de rassemblement ont lieu dans le canton de Loriol près de Chabeuil et dans la région de Die mais leur marche est arrêtée à la nouvelle de la défaite de la veille et de l'arrivée de nouveaux renforts armés. Les insurgés qui ne sont pas rentrés se cachent dans les forêts : forêt de Saou, bordure sud du Vercors où ils empêchent de passer les courriers de la sous-préfecture de Die. Mais à partir du 9, c'est la répression qui commence : dans les villages, les gendarmes arrêtent de nuit ceux qui sont rentrés chez eux ; Castellanne envoie un bataillon du 13ème de ligne en renfort et Lapène organise des colonnes mobiles qui fouillent les forêts. Le préfet part en tournée à la tête d'un détachement vers Crest et à travers le Diois exigeant des villageois qu'ils livrent "les meneurs".

### "BIENTOT NOTRE PRISON SERA INSUFFISANTE"

A Crest qui présente "l'aspect d'une ville assiégée", il est interdit aux habitants de sortir de chez eux, les prisonniers s'entassent dans le vieux donjon féodal. Partout, à Montélimar,

### EXEMPLES DE DOSSIERS ETABLIS PAR LA COMMISSION MIXTE

— Pascal François, 30 ans, cultivateur à Grâne, marié, 4 enfants, non-repris de justice, tambour des pompiers, a été contraint de battre la générale pour rassembler la bande, l'a conduit à Crest. Cet homme, plus égaré que coupable a 4 enfants en bas âge et une mère âgée. Laborieux, il nourrit sa famille de son travail. La commission le recommande à l'indulgence du gouvernement et propose la **transportation en Algérie pour cinq ans**.

— Feytel, 27 ans, cordonnier, à Châteauneuf-de-Mazene, célibataire, non-repris de justice, a fait partie du mouvement insurrectionnel, a pénétré violemment chez les habitants pour prendre les armes, affilié aux Sociétés secrètes. Proposé pour la **transportation en Algérie pour 10 ans**.

— Brochier Pierre, 35 ans, cordonnier à Grâne, marié, 2 enfants, non-repris de justice, s'occupait activement et ostensiblement de politique, soupçonné d'avoir été affilié aux Sociétés secrètes de Paris pendant le séjour qu'il fit dans cette ville comme ouvrier ; a suivi et même dirigé le mouvement insurrectionnel du 6 décembre, il portait un drapeau rouge et un crêpe de la même couleur au bras gauche comme signe de ralliement. Proposé pour la **transportation à Cayenne pour dix ans**.

— Pinct, 31 ans, cultivateur à Chabrillon, marié, 1 enfant, non-repris de justice, avait été affilié aux Sociétés secrètes ; a pris part à l'insurrection ; a poussé des individus à marcher, a forcé le curé de Chabrillon à se placer en tête de la colonne, a mis en joue un individu pour le forcer à marcher ; était un des principaux meneurs. **Conseil de guerre 2ème catégorie moins coupables**.

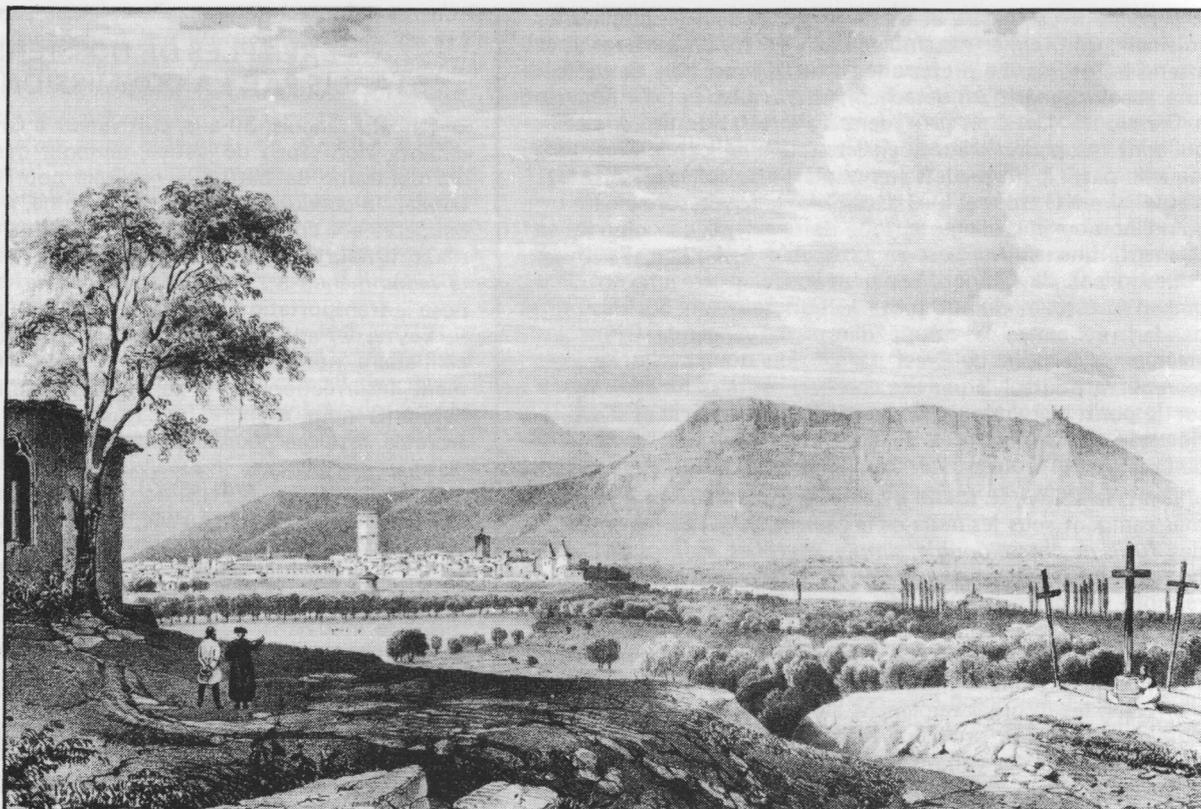
— Laroche Benoît, 46 ans, docteur en médecine, marié, 2 enfants, affilié aux Sociétés secrètes dont il était organisateur et chef, a fait de la propagande à Grâne et dans les environs et peut être regardé comme le principal agitateur du canton. **Conseil de guerre 2ème catégorie plus coupables**.

Dieulefit, Valence, les prisons se remplissent. Les arrestations sont parfois spectaculaires : à Saillans pour arrêter Faure, une compagnie d'infanterie cerne la commune, des sentinelles sont placées à toutes les issues, deux pièces de canon sont pointées sur la place du village ; à Menglon, lors de l'arrestation de Cornillon, "dangereux agitateur", la brigade de gendarmerie est assaillie à coups de pierres par les habitants ; le lendemain le sous-préfet arrive à la tête d'une compagnie d'infanterie pour destituer publiquement le maire. Les rapports de gendarmerie sont éloquents : Marnas, "Ycrora François, maréchal ferrand, on lui a percé la paillasse, César François, maçon, on l'a arraché de force, je peux le dire..." & Charol "un nommé Arnoux, on lui a ôté un peu de la mâchoire, Nicollet, cordonnier, a reçu une balle dans la cuisse..."

Le 23 décembre 1851 un Te Deum officiel célèbre la victoire de Bonaparte ; les notables ouvrent une souscription en faveur des familles des trois artilleurs tués à Crest ; pendant ce temps, à Lyon on juge en conseil de guerre les inculpés de septembre 1850 à Ciousclat, 8 condamnations à mort !

Des maires, gardes champêtres, sont destitués. Le 3 janvier toutes les sociétés fraternelles de secours mutuels sont dissoutes. Le plébiscite du 23 décembre se fait à registre ouvert dans les communes insurgées. Au total plus de 2 000 arrestations ont eu lieu. Les 16 et 17 janvier les troupes encerclent les derniers "réduits" d'insurgés des forêts de Menglon et Saou : "obligés de coucher dans les bois, privés de nourriture, exténués de faim et de fatigue, ils se sont livrés à la force publique qui les poursuivait".

De la tour de Crest, les prisonniers entassés adressent une pétition au commandant de la place :



Valence

Cl. B.N.

### EXEMPLE DE RESULTAT DE CONSEIL DE GUERRE

– Darnier, pharmacien à Dieulefit, coupable de :

- 1) provocation à rassemblement des insurgés,
- 2) commandement de bandes armées qui se sont portées à Crest pour l'envahir.
- 3) port d'armes apparentes dans un mouvement insurrectionnel.
- 4) affiliation aux Sociétés secrètes,
- 5) attentat commis dans le but d'exciter à une guerre civile.

**Condamné à la déportation à vie dans une enceinte fortifiée.**

*"Nous, détenus de la salle n° 1, vu le nombre de cinquante six personnes que nous sommes dans cette salle, la lumière nous serait tout à fait indispensable car nous ne pouvons nous coucher sans lumière. Nous sommes obligés de nous mettre sur quatre rangées nous nous couchons de tous les côtés et nous sommes obligés de passer les uns sur les autres à cause de l'encombrement..."*

### LA COMMISSION MIXTE

Mise en place en février 1852, elle comprend le préfet, le général Lapène et le procureur ; elle rend ses sentences à huis clos, sans appel, sans défenseurs. En une dizaine de jours, elle instruit 1614 cas. Ses sentences sont extrêmement dures : au total, 20 personnes sont renvoyées devant le conseil de guerre, 16 déportées à Cayenne, 139 en Algérie – (résidence forcée de 5 à 10 ans), 357 en Algérie – (résidence libre), 13 expulsées de France, 30 peines de prison, 482 placées sous surveillance de la police du territoire, 18 renvois en correctionnelle, et 541 mises en liberté sous surveillance locale. Quelques grâces et commutations seront prononcées par Bonaparte. Les conseils de guerre

infligeront des peines de travaux forcés et de mort (commuées par la suite en travaux forcés). Jusqu'en mars, on continue à désarmer les communes, embarquant dans les casernes des "fusils, faux, haches et fourches" ! Le préfet maintient une surveillance constante : "Je me suis rendu à Crest où se trouvent 200 détenus. J'ai appris par un ecclésiastique qui l'avait appris en confession qu'il se formait un complot pour délivrer les prisonniers. Il est nécessaire d'exercer une surveillance active et continue... Plus de 400 familles sont frappées par les décisions de la commission mixte et il faudra par conséquent une puissante action de la police. Il ne s'agit pas en ce moment de mettre des questions d'amour-propre à la place de l'intérêt public !" répond Ferlay au ministre de l'Intérieur qui parle "d'apaisement".

Le mouvement républicain était écrasé pour quelques années mais pendant toute la durée du Second Empire, les autorités considèrent les populations comme hostiles. La Drôme devait rester dans l'avenir un département "rouge".

M. Baudoin



Sources : Archives Départementales. R. Pierre : Les Insurgés de la Drôme en décembre 1851.  
Association Universitaire d'Etudes Drômoise n° 7/3 1977

- (1) Celle de 1789.
- (2) Gouvernement de Louis Philippe : 1830 - 1848
- (3) E. Cabet (1788 – 1856) Membre des sociétés secrètes il participe à la Révolution de 1830. Exilé il imagine de fonder le communisme icarien. Après 1848 il organise aux U.S.A. des communautés qui échouent.